



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

DI-MIX

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DI-MIX
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Sel de dégivrage rapide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise fenaco Genossenschaft, LANDOR
Erlachstrasse 5
3001 Bern
Tel. +41 58 434 01 36
Fax. +41 58 434 01 37
info@bglaw.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)
+41 44 251 51 51

Date d'émission 14.05.2020

Version GHS 3

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Chlorure de calcium, No.-CAS 10043-52-4, No.-CE 233-140-8
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de sels inorganiques

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Chlorure de calcium	30 - 35 %	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 10043-52-4 No.-CE: 233-140-8 No.-Index: 017-013-00-2
Chlorure de sodium	65 - 70 %	-	No.-CAS: 7647-14-5 No.-CE: 231-598-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Ne présente aucun risque à l'inhalation.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection individuelle

Protection respiratoire Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Les gants de protection sélection-

nés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en PVC ou autre matière plastique.

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre. Flocons.
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	<= 10.5
Point/intervalle de fusion:	802 °C (NaCl)
Point/intervalle d'ébullition:	1413 °C (NaCl) à la pression atmosphérique
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	2.16 (NaCl)
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Masse volumique apparente: 1070 kg/m ³ .
--	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Hygroscopique.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réagit violemment avec l'eau.

10.4. Conditions à éviter	Éviter l'humidité.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants. Agents réducteurs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Gaz chlorhydrique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Chlorure de calcium (CAS 10043-52-4) Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 1000 mg/kg (OECD_SIDS) Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5) Inhalation LC50 Rat > 42 g/m ³ 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 3 g/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

Chlorure de calcium (CAS 10043-52-4)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 48 h Daphnia magna 2280000 - 3948000 µg/L (EPA)
Ecotoxicity - Freshwater Fish -	LC50 96 h Lepomis macrochirus 10650 mg/L [static]

Acute Toxicity Data

Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 1000 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 340.7 - 469.2 mg/L [Static] (EPA) LC50 48 h Eisenia foetida 0.1 - 1 mg/cm2 [filter paper] (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 06 03 14.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
------------------------------------	---

Chlorure de calcium (CAS 10043-52-4)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC	Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	"2000000 kg/yr TQ (water as total Cl) 2000000 kg/yr TQ (land as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 220, hazard class 1 - slightly hazardous to water
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1b - Releases to Water	"2000000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 2	"2000000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1c - Releases to Land	"2000000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3	"10000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]

Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances	Only uses as basic substance being a fungicide and insecticide are approved (listed under part C) Sodium chloride shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on Sodium chloride (SANTE/10383/2017) and in particular Appendices I and II thereof (listed under part C) Product type: 5
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	"2000000 kg/yr TQ (water as total Cl) 2000000 kg/yr TQ (land as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	"Present ([910-268-9])" As Reaction mass of sodium chloride and sodium hydroxide [RR-89887-3]; "Present ([908-570-0])" As Reaction mass of sodium carbonate and sodium chloride and sodium sulphate [RR-93102-2]; "Present ([913-600-0])" As Reaction mass of sodium chloride and sodium iodide and sodium sulphate [RR-99775-1]
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 270, hazard class 1 - slightly hazardous to water
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1c - Releases to Land	"2000000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1b - Releases to Water	"2000000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3	"10000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 2	"2000000 kg/yr (as total Cl)" As Chlorides [RR-12853-0]

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 12, 13, 15.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.